

Approbation des plans de récipients-mesures utilisés pour le transport routier ou ferroviaire des produits liquides à la pression atmosphérique

Pour formaliser votre demande d'approbation de plans, vous devez transmettre au LNE :

- q Une lettre de demande,
- q Une commande de prestation établie selon le tarif de l'année en cours
- q Un dossier constitué des éléments suivants :

Partie I I Présentation générale de la demande

- q Présentation succincte de la société (coordonnées du demandeur et présentation de ses activités)
- q Si le demandeur n'est pas le fabricant, indiquer les coordonnées du fabricant ainsi que le lieu de production s'il diffère du siège social ;
- q La nature de la demande :
 - o demande initiale pour un (ou plusieurs) récipient(s) neuf(s),
 - o demande complémentaire suite à une modification du récipient-mesure (fournir une copie de l'approbation de plans initiale),
 - o demande relative à un type de récipient-mesure (type de récipients-mesures fabriqués en série),
 - o demande d'approbation partielle de sous-ensembles

Partie II I Fiche signalétique récapitulative

Cette fiche a pour but de récapituler les caractéristiques principales du récipient-mesure, soit :

- q la dénomination du récipient-mesure définie par le demandeur (numéro de citerne par exemple),
- q la nature du produit stocké,
- q les conditions d'utilisation (température et pression),
- q la liste exhaustive des plans et documents se rapportant au récipient-mesure. Cette liste peut faire référence à des plans types de sous-ensembles ayant déjà fait l'objet d'une approbation partielle. Si tel est le cas, préciser les références de ces plans types,
- q la synthèse des principales caractéristiques métrologiques du récipient-mesure présentées dans l'annexe 1 de la présente fiche,
- q les caractéristiques des matériaux de construction, notamment le module de Young et coefficient de dilatation thermique,

Laboratoire national de métrologie et d'essais

- q une attestation de stabilité dimensionnelle relative aux exigences de l'article 12 de l'arrêté du 28 septembre 1990 relatif aux récipients-mesures utilisés pour le transport routier ou ferroviaire des produits liquides à la pression atmosphérique. Cette attestation devra être documentée, par exemple, sur la base de calculs ou d'essais effectués par le fabricant, ou encore par des références à des réalisations précédentes.

Si la demande porte sur une famille de récipients-mesures, la fiche signalétique doit comporter un tableau spécifiant les caractéristiques de chacun d'entre eux.

Partie III I Plans détaillés du récipient-mesure

Les plans référencés (numéro et révision), détaillés et cotés des récipients-mesures, en **deux** (ou trois) exemplaires, permettant l'évaluation, doivent faire ressortir :

- q l'emplacement des robinets ou vannes et des conduites de remplissage et de vidange, permettant de vérifier qu'une vidange complète du récipient-mesure peut être assurée en vue de son nettoyage et de son jaugeage périodique (en particulier pente de fond) et au cours de son utilisation normale,
- q l'emplacement et les dimensions des corps intérieurs et extérieurs,
- q les orifices de visite prévus et leurs emplacements,
- q le type de dispositif de repérage des niveaux (mécanique ou magnétique), la classe d'exactitude et le cas-échéant son numéro de décision d'approbation de modèle ou d'examen de type,
- q la description, l'emplacement et le mode de fixation de la plaque d'identification de jaugeage et du constructeur,
- q l'absence de possibilité de détournement de liquide, notamment en cas de présence d'un collecteur (inter-verrouillage des vannes de compartiment),
- q la verticale de pige.

Les éléments définis ci-dessus peuvent être regroupés dans un même plan.

Si la demande fait appel à des approbations partielles de sous-ensembles, il convient de transmettre au LNE le numéro et la date des certificats d'approbation partielle utilisés, ainsi que les références des plans types servant à caractériser le ou les récipients-mesures.

Dans le cadre d'une demande de complément de certificat d'examen de type, il n'est pas nécessaire de renvoyer la totalité des documents listés ci-dessus. La liste des documents nécessaires pour l'instruction du complément est communiquée par le LNE à réception du détail des modifications opérées sur la conception de l'instrument. Le fabricant de l'instrument doit par ailleurs s'engager à ce que les parties de la conception ne faisant pas l'objet du complément restent inchangées.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des principales
caractéristiques métrologiques d'une citerne
(par compartiment)

Numéro du compartiment		X1	X2	Xn ...
Capacité nominale Vn	dm ³			
Hauteur de creux correspondante	mm			
Longueur du compartiment	mm			
Volume des tuyauteries	dm ³ ou % Vn			
Volume du corps	dm ³ ou % Vn			
Volume du coffre	dm ³ ou % Vn			
Hauteur de creux correspondant à la sensibilité de 1,5 mm pour 1/1000 du volume contenu	mm			
Capacité utile correspondant à la hauteur précédente	dm ³ ou % Vn			